

Atelier collectif Zéro Artificialisation Nette

CCI Nantes St-Nazaire

- 30 juin 2021 -



**CHAMBRE DE COMMERCE
ET D'INDUSTRIE**

1^{er} ACCÉLÉRATEUR DES ENTREPRISES



- Septembre 2021 : **loi Climat et Résilience**

Titre IV : Se loger

> *Dès aujourd'hui, le rythme d'artificialisation devra être divisé par deux, et en 2050 le ZAN devra être atteint.*

> *Principe général d'interdiction de création de nouvelles surfaces commerciales qui entraîneraient une artificialisation des sols (dérogation possible pour les projets inférieurs à 10 000 m²)*

> *Vers une planification du développement des entrepôts pour réduire l'artificialisation.*

- Incidence sur la consommation du foncier et sur les modes de développement



Le Zéro Artificialisation Nette : de quoi parle-t-on ?

- **Sol artificialisé** : sol retiré de son état naturel afin de l'affecter à une activité humaine.
- **Conséquences de l'artificialisation** : perte de la biodiversité, diminution capacité de stockage carbone, perte de ressources pour l'agriculture, accélération des phénomènes d'inondation...
- **Zéro Artificialisation Nette** : lutte contre la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers afin de la rendre nulle à terme.
- **Nette** : laisser la possibilité de compenser l'artificialisation (en renaturant).

→ **Une définition qui fait actuellement débat et sera précisé dans la loi Climat et Résilience et ses décrets d'application** (le texte de loi adopté en première lecture à l'Assemblée Nationale indique « qu'un sol est regardé comme artificialisé si l'occupation ou l'usage qui en est fait affectent durablement tout ou partie de ses fonctions écologiques, en particulier ses fonctions biologiques, hydriques et climatiques ainsi que son potentiel agronomique. Les surfaces de pleine terre ne sont pas considérées comme artificialisées. »)



Le Zéro Artificialisation Nette : de quoi parle-t-on ?

Ne plus artificialiser à terme...

...tout en laissant la possibilité de compenser par **renaturation** (ramener un sol dénaturé à un état proche de son état naturel initial)

ZERO
ARTIFICIALISATION
NETTE

*= Perte d'espace naturels, agricoles
conduisant à un changement d'usage
et de structure des sols*

Comment répondre aux besoins en logement et en activités tout en appliquant le ZAN ?

- Densifier : construire plus sur un même espace **EVITER**
- Utiliser les espaces vacants et adapter le tissu urbain **REDUIRE**
- Désartificialiser et renaturer **COMPENSER**

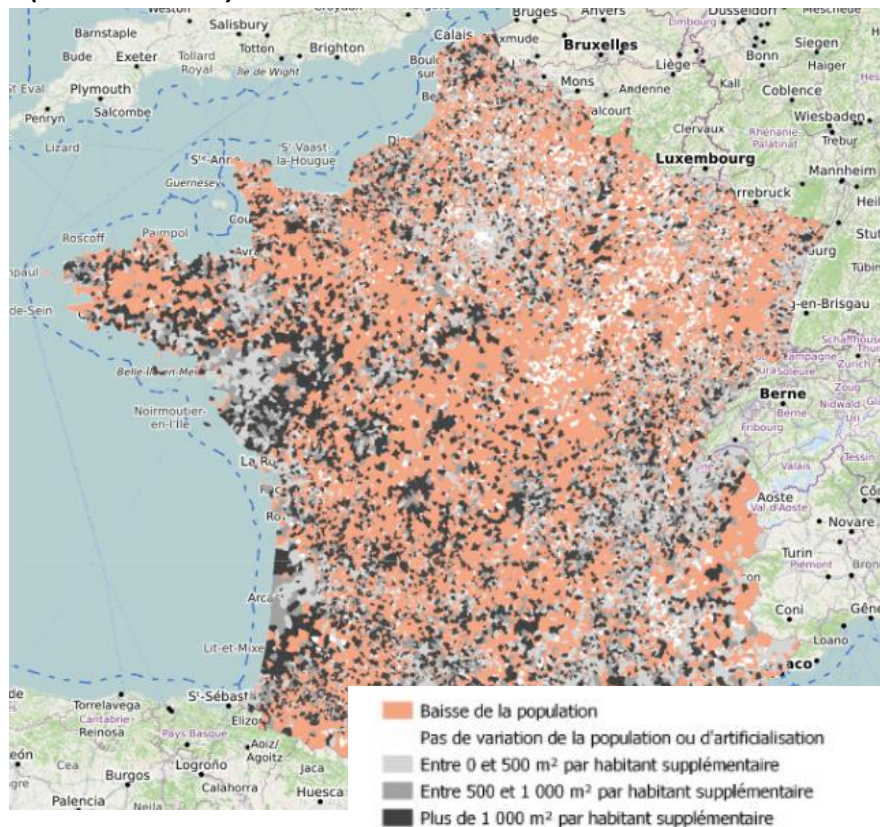


Le Zéro Artificialisation Nette : les enjeux fonciers

Flux d'artificialisation par commune (2009-2019)



M² artificialisés selon la variation de population (2012-2017)





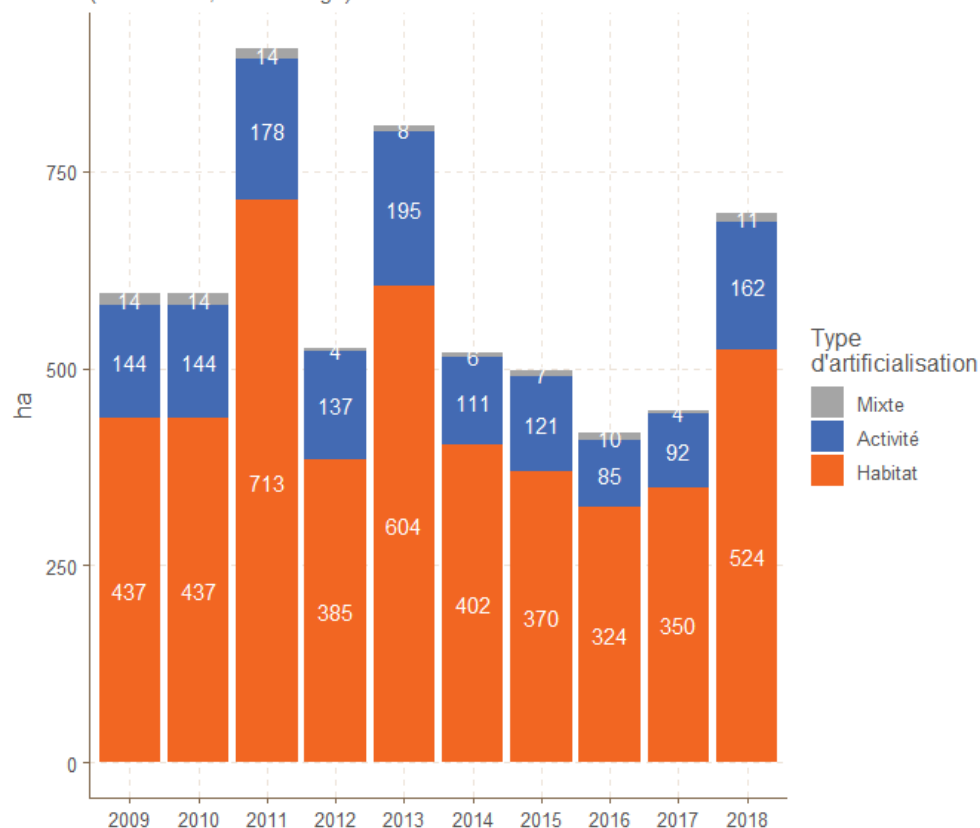
Le Zéro Artificialisation Nette : les enjeux fonciers

- Selon les années, entre un cinquième et un quart de l'artificialisation annuelle est lié à l'activité économique
- Aujourd'hui, le foncier économique en Loire-Atlantique, c'est
 - 390 zones d'activités sur 11 000 ha (12% des surfaces urbanisées)
 - 6 salariés sur 10
 - Les trois-quarts des nouvelles créations d'emplois depuis 10 ans

=> Enjeu : respecter le ZAN tout en conservant le dynamisme économique du territoire

Flux annuels d'artificialisation en Loire-Atlantique

(En hectares, selon l'usage)



Atelier collectif

Retour d'expérience : aujourd'hui
comment intégrez-vous la contrainte
de sobriété foncière dans vos projets
de développement ?



CHAMBRE DE COMMERCE
ET D'INDUSTRIE

1^{er} ACCÉLÉRATEUR DES ENTREPRISES

Atelier collectif

Demain, comment changer notre mode de développement économique pour le rendre compatible avec le ZAN ?



CHAMBRE DE COMMERCE
ET D'INDUSTRIE

1^{er} ACCÉLÉRATEUR DES ENTREPRISES